

**Billets rachetables à revenu éventuel avec barrière, série 615 (\$ CA) (catégorie F),
échéant le 17 mars 2031, de BMO,**
liés à un panier de titres du secteur canadien de l'énergie (version RA)

**Durée de 7 ans**

sous réserve du
remboursement par
anticipation des
billets par la Banque
de Montréal

**Caractéristique de
remboursement
mensuel**

* après la 5^e date
d'observation



**Coupon éventuel
versé
mensuellement
de 11,82 % par an**



**Protection
éventuelle à
l'échéance
de 30 %**

Points saillants du placement

Les billets offerts aux termes du supplément de fixation du prix sont des titres de créance non garantis émis par la Banque de Montréal. L'objectif des billets est d'offrir aux investisseurs un flux de revenu au moyen de paiements de coupons potentiels périodiques, assortis d'une protection éventuelle en cas de baisse contre la perte de leur placement en capital découlant de tout rendement négatif supérieur au niveau barrière d'un panier des actifs de référence suivants pendant la durée des billets. Le rendement de chaque actif de référence est assujéti à un ajustement des dividendes. **Le capital N'EST PAS entièrement protégé aux termes des billets.**

- **Coupon éventuel** : 0,985 % par mois (soit 11,82 % par année), à condition que le niveau du panier soit égal ou supérieur au niveau de paiement du coupon.
- **Niveau de paiement du coupon** : 70,00 % du niveau initial du panier
- **Remboursement par anticipation** : remboursement par anticipation automatique au pair plus tout paiement de coupons final si le niveau du panier est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation à une date d'observation du remboursement par anticipation. Les billets ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant la sixième date d'observation.
- **Niveau de remboursement par anticipation** : 110,00 % du niveau initial du panier
- **Paiement minimal** : 1,00 \$ CA
- **Protection barrière** : 30,00 %
- **Participation à la baisse** : 100,00 %, en dessous du niveau barrière

Panier de référence

Actif de référence	Symbole
Actions ordinaires de Canadian Natural Resources Limited	CNQ
Actions ordinaires de Cenovus Energy Inc.	CVE
Actions ordinaires de Suncor Énergie Inc.	SU

Le 16 février 2024, le rendement en dividendes moyen du panier de référence était de 3,99 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 31,55 % composé annuellement pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant).

Un placement dans les billets ne constitue pas un placement direct ou indirect dans l'un ou l'autre des actifs de référence. Vous n'avez pas droit aux dividendes ni aux distributions versés sur les actifs de référence.

Renseignements supplémentaires

Code Fundserv	Offert jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance	Placement minimal	Commission de vente
JHN17764	12 mars 2024	15 mars 2024	17 mars 2031	2 000,00 \$ CA	Néant

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable de base applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable de base applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.



Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller en placements.

www.bmonotes.com

Renseignements supplémentaires sur le placement

Émetteur	Banque de Montréal
Notes de l'émetteur	Moody's : « Aa2 »; S&P : « A+ »; DBRS : « AA » (dépôts à long terme > 1 an)
Monnaie des billets	Dollar canadien (\$ CA)
Capital déclaré	100,00 \$ CA par billet
Placement minimal	2 000,00 \$ CA (20 billets)
Date d'émission	Le ou vers le 15 mars 2024
Date d'évaluation finale	Le 10 mars 2031, sous réserve d'un report si cette date n'est pas un jour de bourse ou si un événement perturbateur des marchés se produit.
Date d'échéance	Le 17 mars 2031, sous réserve du fait que nous appelions les billets au remboursement par anticipation.
Durée	Environ sept (7) ans
Dates d'observation et de paiement	Se reporter à la rubrique « Dates d'observation et de paiement » ci-dessous.
Taux du coupon	0,985 % par mois (soit 11,82 % par année)
Niveau de paiement du coupon	70,00 % du niveau initial du panier
Paievements de coupons éventuels	Si les billets n'ont pas été remboursés, à chaque date de paiement des coupons, deux scénarios sont possibles : • Si le niveau du panier à la date d'observation du coupon immédiatement précédente est égal ou supérieur au niveau de paiement du coupon, vous recevrez un paiement de coupons égal au capital déclaré multiplié par le taux du coupon. • Dans le cas contraire, vous ne recevrez pas de paiement à cette date de paiement des coupons.
Niveau de remboursement par anticipation	110,00 % du niveau initial du panier
Remboursement par anticipation automatique	Les billets seront remboursés par anticipation à une date de paiement relatif au remboursement par anticipation si, à la date d'observation du remboursement par anticipation correspondante, le niveau du panier est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation. Dans le cadre d'un tel remboursement par anticipation, vous recevrez un paiement en espèces qui correspond au capital déclaré, en plus de tout paiement de coupons éventuels final. Aucun autre paiement ne sera effectué après cette date de paiement relatif au remboursement par anticipation. Les billets ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant la sixième date d'observation.
Niveau initial	Le niveau de clôture d'un actif de référence à la date d'émission
Niveau initial du panier	100,00

Niveau du panier	À l'égard d'une date donnée, le niveau du panier est déterminé selon la formule suivante : $= 100 + (100 \times \text{rendement du panier})$
Niveau final du panier	Le niveau du panier à la date d'évaluation finale
Rendement du panier	La somme de chaque rendement ajusté pondéré à une date donnée, exprimée en pourcentage. Le rendement ajusté pondéré à une date est calculé en divisant (1) (A) son niveau ajusté respectif à cette date moins (B) son niveau initial respectif par (2) son niveau initial respectif, et en multipliant le résultat par la pondération respective de l'actif de référence. À l'égard d'une date donnée, le rendement du panier est déterminé selon la formule suivante : $= \sum_{\text{pour chaque actif de référence}} \text{pondération} \times \text{rendement ajusté}$
Rendement final du panier	Le rendement du panier à la date d'évaluation finale
Rendement ajusté pondéré	À l'égard d'un actif de référence, un montant exprimé en pourcentage correspondant au produit du rendement ajusté de l'actif de référence et de la pondération du panier appliquée à cet actif de référence à la date d'évaluation finale.
Rendement ajusté	Pour un actif de référence, la variation en pourcentage de la valeur entre le niveau ajusté et le niveau initial de cet actif de référence, calculée au moyen de la formule suivante : $= \frac{\text{niveau ajusté} - \text{niveau initial}}{\text{niveau initial}}$
Niveau ajusté	Pour un actif de référence à l'égard d'une date donnée, la somme du niveau de clôture et de l'ajustement des dividendes pour cet actif de référence à cette date. Il est entendu que le niveau ajusté ne peut jamais être inférieur à zéro.
Ajustement des dividendes	Pour un actif de référence, mesuré depuis la date d'émission, exclusivement, jusqu'à la date d'observation applicable, inclusivement, un montant en dollars correspondant à la différence (positive ou négative) entre (i) la somme de tous les dividendes réalisés accumulés sur cet actif de référence et (ii) la somme de tous les dividendes contractuels accumulés sur cet actif de référence.
Dividende contractuel	Un montant établi à la date d'émission qui correspond au dernier dividende ordinaire en espèces déclaré par l'émetteur de l'actif de référence qui a commencé à être négocié ex-dividende à la bourse où il est coté, cumulé à la même fréquence que le dividende ordinaire en espèces déclaré sur cet actif de référence à la date d'émission ou immédiatement avant celle-ci, comme le détermine de bonne foi l'agent chargé des calculs.
Dividende réalisé	Pour un actif de référence, un dividende ordinaire ou extraordinaire en espèces (sauf un dividende extraordinaire lorsqu'un rajustement est prévu aux termes de la rubrique « Certaines modalités supplémentaires pour les billets liés à une société de référence ou à un FNB de référence » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu) déclaré sur chaque actif de référence et observé et comptabilisé par l'agent chargé des calculs à la date où l'actif de référence commence à être négocié ex-dividende à la bourse où il est coté.
Niveau barrière	70,00 % du niveau initial du panier
Participation à la baisse	100,00 %, en dessous du niveau barrière
Événement barrière	Surveillance à l'échéance uniquement

Paie ment à l'échéance	Si les billets n'ont pas été remboursés par anticipation, à l'échéance, vous recevrez pour chaque billet que vous détenez alors, en plus de tout paiement des coupons éventuels final : • Si le niveau final du panier est égal ou supérieur au niveau barrière, un paiement à l'échéance égal à 100,00 \$ CA. • Si le niveau final du panier est inférieur au niveau barrière, un paiement à l'échéance directement lié au rendement du panier de référence et aux modifications, le cas échéant, des dividendes déclarés sur l'actif de référence pendant la durée des billets. Le paiement à l'échéance correspondra à la formule suivante, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ CA : $= 100,00 \$ CA + (100,00 \$ CA \times \text{rendement final du panier})$ Si les billets n'ont pas été remboursés par anticipation et que le niveau final du panier est inférieur au niveau barrière, le paiement que vous recevez à l'échéance pourrait être considérablement inférieur au capital déclaré de vos billets et être aussi peu que 1,00 \$ CA.
Paie ment minimal	1,00 \$ CA
Information fiscale additionnelle	Pour de l'information sur les incidences fiscales fédérales canadiennes liées à un placement dans les billets, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu. Pour de l'information sur l'admissibilité à des fins de placement des billets pour certains régimes enregistrés, se reporter à la rubrique « Admissibilité à des fins de placement » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.
Code Fundserv	JHN17764
Agent chargé des calculs	BMO Marchés des capitaux
Courtier	BMO Nesbitt Burns Inc., un membre de notre groupe, et Raymond James Ltée, à titre de courtier indépendant
Marché secondaire/frais de négociation anticipée	Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son seul gré, sans vous en donner de préavis. Les demandes de vente doivent être faites au plus tard à 13 h (heure de Toronto, ou à toute autre heure fixée ultérieurement par nous ou par Fundserv) un jour ouvrable donné. Toute demande reçue après ce moment sera réputée envoyée et reçue le jour ouvrable suivant. La vente d'un billet Fundserv sera effectuée à un prix correspondant au cours acheteur du billet, déterminé par nous à notre seul gré. Aucuns frais de négociation anticipée ne s'appliqueront si les billets sont vendus avant l'échéance. Se reporter à la rubrique « Mode de placement supplémentaire » du supplément de fixation du prix.
Événement donnant lieu à un rajustement	Outre les événements énumérés à la définition d'« événement donnant lieu à un rajustement » figurant dans le supplément relatif au produit visant les billets à revenu, un changement dans la fréquence des dividendes en espèces déclarés sur l'un ou l'autre des titres de référence constituera un événement donnant lieu à un rajustement à l'égard des titres de référence pertinents. La définition d'« événement donnant lieu à un rajustement » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu ne sera pas modifiée à tous autres égards.

Profil de rendement ajusté

Le rendement du panier de référence et, le cas échéant, le rendement des billets seront influencés à la fois par (i) le rendement des cours de chacun des actifs de référence composant le panier de référence et (ii) les modifications, le cas échéant, des dividendes déclarés sur chacun des actifs de référence pendant la durée des billets.

L'exemple hypothétique qui suit est fourni à titre indicatif seulement pour démontrer l'incidence qu'auront les variations des dividendes réalisés par rapport aux dividendes contractuels sur l'ajustement des dividendes et le rendement ajusté pour un actif de référence, ainsi que sur le rendement du panier et le rendement des billets. À des fins d'illustration seulement, le panier de référence hypothétique est composé de deux actions de référence hypothétiques seulement et suivra les fluctuations du cours des actions et des dividendes sur une période de trois ans. La valeur hypothétique de chacune de ces actions de référence à la date d'émission est la suivante :

Nom de la société	Symbole	Niveau initial	Dividende en espèces	Fréquence du dividende	Pondération du panier
Société 1	ABC	58,60 \$ CA	0,90 \$ CA	Annuelle	50,00 %
Société 2	XYZ	91,55 \$ CA	1,08 \$ CA	Annuelle	50,00 %

Étape 1 : Calcul de l'ajustement des dividendes pour les actifs de référence

Dans le présent exemple hypothétique, le dividende contractuel pour chaque actif de référence est fixé à la date d'émission et correspond au dernier dividende ordinaire en espèces déclaré pour cet actif de référence qui a commencé à être négocié ex-dividende à la bourse où il est coté. Dans cet exemple, le montant fixé est de 0,90 \$ CA pour la Société 1 et de 1,08 \$ CA pour la Société 2.

Les dividendes réalisés et les dividendes contractuels sont observés et comptabilisés à chaque date à laquelle cet actif de référence commence à être négocié ex-dividende à la bourse où il est coté pendant la durée des billets.

Le tableau ci-dessous suit la différence entre (i) la somme de tous les dividendes réalisés accumulés sur chaque actif de référence (colonne « B » ci-dessous) et (ii) la somme de tous les dividendes contractuels accumulés sur chaque actif de référence (colonne « C » ci-dessous) pendant la durée des billets. La différence entre ces deux montants en dollars représente l'ajustement des dividendes (colonne « D » ci-dessous) qui sera appliqué au niveau de clôture de l'actif de référence respectif pour déterminer le niveau ajusté (colonne « E » ci-dessous) et le rendement ajusté de chaque actif de référence dans cet exemple hypothétique.

Période annuelle	Niveau de clôture	Dividende en espèces déclaré	Dividende réalisé	Dividende contractuel	Ajustement des dividendes B - C	Niveau ajusté A + D
	A	-	B	C	D	E
Société 1						
Date d'émission	58,60 \$ CA	0,90 \$ CA	-	-	-	-
Année 1	67,31 \$ CA	0,50 \$ CA	0,50 \$ CA	0,90 \$ CA	(0,40 \$ CA)	66,91 \$ CA
Année 2	47,33 \$ CA	0,75 \$ CA	1,25 \$ CA	1,80 \$ CA	(0,55 \$ CA)	46,78 \$ CA
Année 3 (échéance)	102,60 \$ CA	1,06 \$ CA	2,31 \$ CA	2,70 \$ CA	(0,39 \$ CA)	102,21 \$ CA

Société 2						
Date d'émission	91,55 \$ CA	1,08 \$ CA	-	-	-	-
Année 1	98,22 \$ CA	1,20 \$ CA	1,20 \$ CA	1,08 \$ CA	0,12 \$ CA	98,34 \$ CA
Année 2	106,72 \$ CA	1,18 \$ CA	2,38 \$ CA	2,16 \$ CA	0,22 \$ CA	106,94 \$ CA
Année 3 (échéance)	76,75 \$ CA	1,04 \$ CA	3,42 \$ CA	3,24 \$ CA	0,18 \$ CA	76,93 \$ CA

Étape 2 : Calcul des rendements ajustés pour les actifs de référence

Le niveau de clôture et l'ajustement des dividendes pour chaque actif de référence à une date d'observation applicable sont utilisés pour calculer le niveau ajusté et le rendement ajusté de chaque actif de référence composant le panier de référence. Dans cet exemple hypothétique, le niveau ajusté et le rendement ajusté de chacun des actifs de référence sont déterminés en utilisant le niveau de clôture et l'ajustement des dividendes à la date d'évaluation finale (c.-à-d. l'année 3).

Société 1	
Niveau ajusté	= niveau de clôture + ajustement des dividendes = 102,60 \$ CA – 0,39 \$ CA = 102,21 \$ CA
Rendement ajusté _{A1}	= (niveau ajusté – niveau initial) / niveau initial = (102,21 \$ CA – 58,60 \$ CA) / 58,60 \$ CA = 74,42 %

Société 2	
Niveau ajusté	= niveau de clôture + ajustement des dividendes = 76,75 \$ CA + 0,18 \$ CA = 76,93 \$ CA
Rendement ajusté _{A2}	= (niveau ajusté – niveau initial) / niveau initial = (76,93 \$ CA – 91,55 \$ CA) / 91,55 \$ CA = -15,97 %

Étape 3 : Calcul du rendement du panier de référence

La pondération de l'action applicable sera appliquée au rendement ajusté de chaque action de référence afin de déterminer le rendement du panier pour les billets. Le rendement du panier sera utilisé pour déterminer si un paiement de coupon sera effectué et/ou le montant du paiement à l'échéance à l'égard des billets. Dans cet exemple, le rendement du panier à la date d'évaluation finale déterminé comme suit :

$$\text{Rendement du panier} = (\text{rendement ajusté}_{A1} \times \text{pondération}_{A1}) + (\text{rendement ajusté}_{A2} \times \text{pondération}_{A2})$$

$$\text{Rendement du panier} = (74,42 \% \times 50,00 \%) + (-15,97 \% \times 50,00 \%)$$

$$\text{Rendement du panier} = 29,23 \%$$

Dates d'observation et de paiement

Date d'observation	Date d'observation du coupon*	Date d'observation du remboursement par anticipation*	Date de paiement des coupons/date de paiement relatif au remboursement par anticipation**
1	8 avril 2024	s.o.	15 avril 2024 (non remboursable)
2	8 mai 2024	s.o.	15 mai 2024 (non remboursable)
3	10 juin 2024	s.o.	17 juin 2024 (non remboursable)
4	8 juillet 2024	s.o.	15 juillet 2024 (non remboursable)
5	8 août 2024	s.o.	15 août 2024 (non remboursable)
6	9 septembre 2024	9 septembre 2024	16 septembre 2024
7	7 octobre 2024	7 octobre 2024	15 octobre 2024
8	7 novembre 2024	7 novembre 2024	15 novembre 2024
9	9 décembre 2024	9 décembre 2024	16 décembre 2024
10	8 janvier 2025	8 janvier 2025	15 janvier 2025
11	10 février 2025	10 février 2025	18 février 2025
12	10 mars 2025	10 mars 2025	17 mars 2025
13	8 avril 2025	8 avril 2025	15 avril 2025
14	8 mai 2025	8 mai 2025	15 mai 2025
15	9 juin 2025	9 juin 2025	16 juin 2025
16	8 juillet 2025	8 juillet 2025	15 juillet 2025
17	8 août 2025	8 août 2025	15 août 2025
18	8 septembre 2025	8 septembre 2025	15 septembre 2025
19	7 octobre 2025	7 octobre 2025	15 octobre 2025
20	7 novembre 2025	7 novembre 2025	17 novembre 2025
21	8 décembre 2025	8 décembre 2025	15 décembre 2025
22	8 janvier 2026	8 janvier 2026	15 janvier 2026
23	9 février 2026	9 février 2026	17 février 2026
24	9 mars 2026	9 mars 2026	16 mars 2026
25	8 avril 2026	8 avril 2026	15 avril 2026
26	8 mai 2026	8 mai 2026	15 mai 2026
27	8 juin 2026	8 juin 2026	15 juin 2026
28	8 juillet 2026	8 juillet 2026	15 juillet 2026
29	10 août 2026	10 août 2026	17 août 2026
30	8 septembre 2026	8 septembre 2026	15 septembre 2026
31	7 octobre 2026	7 octobre 2026	15 octobre 2026
32	6 novembre 2026	6 novembre 2026	16 novembre 2026
33	8 décembre 2026	8 décembre 2026	15 décembre 2026
34	8 janvier 2027	8 janvier 2027	15 janvier 2027
35	8 février 2027	8 février 2027	16 février 2027
36	8 mars 2027	8 mars 2027	15 mars 2027
37	8 avril 2027	8 avril 2027	15 avril 2027
38	10 mai 2027	10 mai 2027	17 mai 2027
39	8 juin 2027	8 juin 2027	15 juin 2027
40	8 juillet 2027	8 juillet 2027	15 juillet 2027
41	9 août 2027	9 août 2027	16 août 2027
42	8 septembre 2027	8 septembre 2027	15 septembre 2027
43	7 octobre 2027	7 octobre 2027	15 octobre 2027
44	5 novembre 2027	5 novembre 2027	15 novembre 2027

45	8 décembre 2027	8 décembre 2027	15 décembre 2027
46	10 janvier 2028	10 janvier 2028	17 janvier 2028
47	8 février 2028	8 février 2028	15 février 2028
48	8 mars 2028	8 mars 2028	15 mars 2028
49	7 avril 2028	7 avril 2028	17 avril 2028
50	8 mai 2028	8 mai 2028	15 mai 2028
51	8 juin 2028	8 juin 2028	15 juin 2028
52	10 juillet 2028	10 juillet 2028	17 juillet 2028
53	8 août 2028	8 août 2028	15 août 2028
54	8 septembre 2028	8 septembre 2028	15 septembre 2028
55	6 octobre 2028	6 octobre 2028	16 octobre 2028
56	7 novembre 2028	7 novembre 2028	15 novembre 2028
57	8 décembre 2028	8 décembre 2028	15 décembre 2028
58	8 janvier 2029	8 janvier 2029	15 janvier 2029
59	8 février 2029	8 février 2029	15 février 2029
60	8 mars 2029	8 mars 2029	15 mars 2029
61	9 avril 2029	9 avril 2029	16 avril 2029
62	8 mai 2029	8 mai 2029	15 mai 2029
63	8 juin 2029	8 juin 2029	15 juin 2029
64	9 juillet 2029	9 juillet 2029	16 juillet 2029
65	8 août 2029	8 août 2029	15 août 2029
66	10 septembre 2029	10 septembre 2029	17 septembre 2029
67	5 octobre 2029	5 octobre 2029	15 octobre 2029
68	7 novembre 2029	7 novembre 2029	15 novembre 2029
69	10 décembre 2029	10 décembre 2029	17 décembre 2029
70	8 janvier 2030	8 janvier 2030	15 janvier 2030
71	8 février 2030	8 février 2030	15 février 2030
72	8 mars 2030	8 mars 2030	15 mars 2030
73	8 avril 2030	8 avril 2030	15 avril 2030
74	8 mai 2030	8 mai 2030	15 mai 2030
75	10 juin 2030	10 juin 2030	17 juin 2030
76	8 juillet 2030	8 juillet 2030	15 juillet 2030
77	8 août 2030	8 août 2030	15 août 2030
78	9 septembre 2030	9 septembre 2030	16 septembre 2030
79	7 octobre 2030	7 octobre 2030	15 octobre 2030
80	7 novembre 2030	7 novembre 2030	15 novembre 2030
81	9 décembre 2030	9 décembre 2030	16 décembre 2030
82	8 janvier 2031	8 janvier 2031	15 janvier 2031
83	10 février 2031	10 février 2031	18 février 2031
84	10 mars 2031	10 mars 2031	17 mars 2031

* Si une date d'observation du coupon ou une date d'observation du remboursement par anticipation prévue n'est pas un jour de bourse pour quelque raison que ce soit, cette date sera alors le jour de bourse immédiatement précédent. De plus, ces dates peuvent également faire l'objet d'un report si un événement perturbateur des marchés se produit.

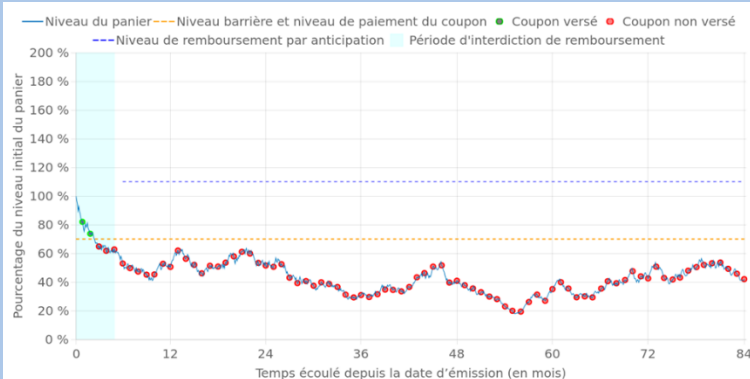
** Chaque date de paiement des coupons et date de paiement relatif au remboursement par anticipation peut faire l'objet d'un report si cette date n'est pas un jour ouvrable ou si un événement perturbateur des marchés se produit.

Caractéristiques des billets

Les exemples hypothétiques ci-après démontrent la façon dont le paiement que vous pouvez recevoir sera calculé et établi dans quatre scénarios différents. **Les niveaux du panier hypothétiques utilisés dans ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient d'aucune façon être interprétés comme des estimations ou des prévisions du rendement futur des actifs de référence, des modifications futures, le cas échéant, des dividendes déclarés sur l'un ou l'autre des actifs de référence ou du rendement que vous pourriez réaliser sur les billets.** Tous les exemples hypothétiques supposent qu'aucun événement décrit à la rubrique « Certaines modalités supplémentaires pour les billets liés à une société de référence ou à un FNB de référence » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu ne s'est produit pendant la durée. Pour faciliter l'analyse, les chiffres ci-dessous ont été arrondis.

Niveau barrière/niveau de paiement du coupon	Niveau de remboursement par anticipation
70 % du niveau initial du panier	110 % du niveau initial du panier

Exemple 1 : Paiement à l'échéance (scénario négatif)



Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

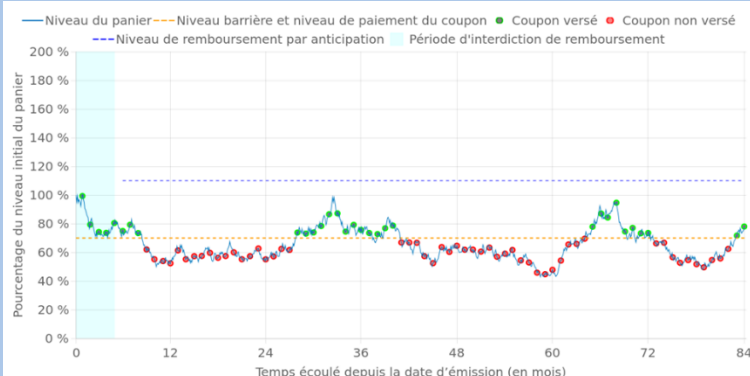
(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	1,97 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	42,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	43,97 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	-11,06 %

Dans cet exemple hypothétique, le niveau du panier est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à la première et à la deuxième dates d'observation du coupon et inférieur au niveau de paiement du coupon à toutes les autres; vous recevriez donc deux des paiements de coupons.

Enfin, le niveau final du panier se situe à 42,00 % du niveau initial du panier, ce qui est inférieur au niveau barrière; le rendement final du panier est donc de -58,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 42,00 \$ CA par billet ainsi que des coupons totalisant 1,97 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à une perte annuelle composée de 11,06 % sur les billets).

Dans cet exemple, le paiement à l'échéance est calculé de la manière suivante :

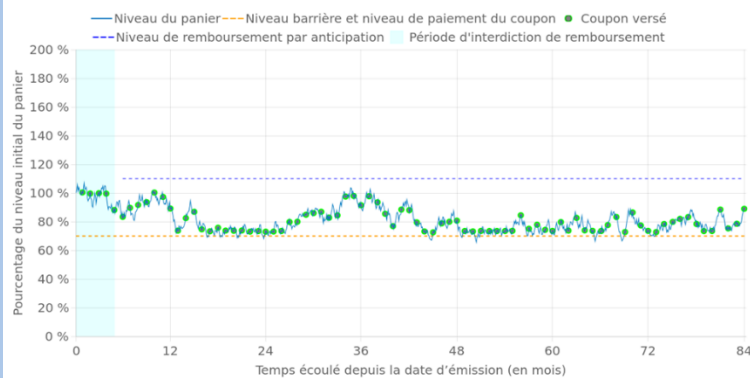
$$\begin{aligned}
 \text{Paiement à l'échéance} &= 100,00 \$ \text{ CA} + (100,00 \$ \text{ CA} \times \text{rendement final du panier}) \\
 &= 100,00 \$ \text{ CA} + (100,00 \$ \text{ CA} \times -58,00 \%) \\
 &= 42,00 \$ \text{ CA}
 \end{aligned}$$

Exemple 2 : Paiement à l'échéance (scénario neutre)**Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet**

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	30,535 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	130,535 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	3,88 %

Dans cet exemple hypothétique, le niveau du panier est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à trente et une des dates d'observation du coupon et inférieur au niveau de paiement du coupon à toutes les autres; vous recevriez donc trente et un des paiements de coupons.

Enfin, le niveau final du panier se situe à 78,00 % du niveau initial du panier, ce qui est supérieur au niveau barrière; le rendement final du panier est donc de -22,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 30,535 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 3,88 % sur les billets).

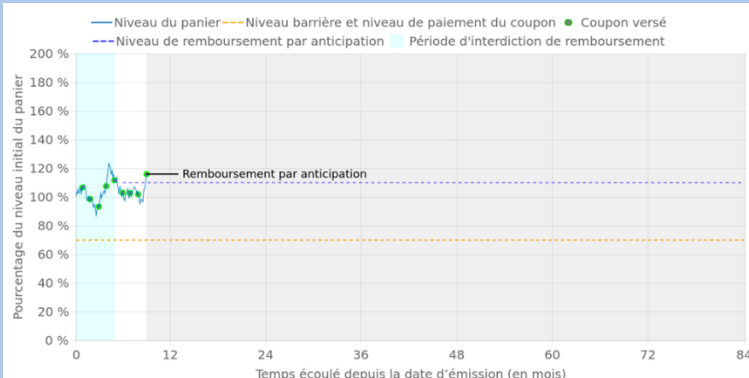
Exemple 3 : Paiement à l'échéance (scénario positif)**Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet**

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	82,74 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	182,74 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	8,98 %

Dans cet exemple hypothétique, le niveau du panier est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à toutes les dates d'observation du coupon; vous recevriez donc tous les paiements de coupons.

Enfin, le niveau final du panier se situe à 89,00 % du niveau initial du panier, ce qui est supérieur au niveau barrière; le rendement final du panier est donc de -11,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 82,74 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 8,98 % sur les billets).

Exemple 4 : Remboursement par anticipation automatique



Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	8,865 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu (remboursement par anticipation)	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	108,865 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	11,89 %

Dans cet exemple hypothétique, le niveau du panier est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation jusqu'à la neuvième date d'observation. Ceci entraîne le remboursement par anticipation des billets à la date de paiement relatif au remboursement par anticipation correspondant à la neuvième date d'observation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à neuf des dates d'observation du coupon; vous recevriez donc neuf des paiements de coupons avant le remboursement par anticipation des billets.

Enfin, le niveau du panier se situe à 116,00 % du niveau initial du panier, ce qui est supérieur au niveau de remboursement par anticipation; le rendement du panier est donc de 16,00 % et les billets sont remboursés par anticipation pour un montant de 100,00 \$ CA. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 8,865 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 11,89 % sur les billets).

Mise en garde

Le présent document devrait être lu conjointement avec le prospectus préalable de base simplifié de la Banque de Montréal daté du 25 mai 2023 (le « prospectus préalable de base »), le supplément de prospectus visant les billets à revenu daté du 25 mai 2023 (le « supplément relatif au produit visant les billets à revenu ») et le supplément de fixation du prix n° 675 daté du 22 février 2024 (le « supplément de fixation du prix »), dans chaque cas dans sa version modifiée ou complétée.

Les sommes qui vous sont versées dépendront du rendement des actifs de référence. Les billets ne sont pas conçus comme solution de rechange à un placement dans des titres à revenu fixe ou des instruments du marché monétaire. La Banque de Montréal ne garantit pas que vous réaliserez un rendement sur votre placement en capital dans les billets ni que votre placement en capital vous sera remboursé à l'échéance, sous réserve du montant du paiement minimal de 1,00 \$ CA par billet. Les billets fournissent une protection éventuelle seulement, ce qui signifie que vous pourriez perdre une partie ou la quasi-totalité de votre placement en capital dans les billets si le niveau final du panier est inférieur à 70,00 % du niveau initial du panier à la date d'évaluation finale. Se reporter aux rubriques « Certains facteurs de risque » du prospectus préalable de base, « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

Les souscripteurs éventuels doivent examiner attentivement tous les renseignements présentés dans le supplément de fixation du prix, le supplément relatif au produit visant les billets à revenu et le prospectus préalable de base et, plus particulièrement, ils doivent évaluer les facteurs de risque figurant aux rubriques « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Par conséquent, la Banque de Montréal est un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. aux termes du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*. Se reporter aux rubriques « Mode de placement » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Mode de placement supplémentaire » du supplément de fixation du prix.

Les billets n'ont pas été ni ne seront notés. Une note n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements, et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation pertinente.

Les billets ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts conçu pour assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière ayant accepté le dépôt. Se reporter à la rubrique « Description des billets – Rang » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.

Le résumé ci-dessus est uniquement fourni à des fins d'information et ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets. Le placement et la vente de billets peuvent être interdits ou restreints par les lois de certains territoires. Les billets peuvent être achetés uniquement là où il est légalement possible de les vendre et peuvent être vendus uniquement par des personnes autorisées à les vendre. À moins que le contexte n'indique le contraire, les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix. Un exemplaire du supplément de fixation du prix, du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et du prospectus préalable de base peut être obtenu à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal utilisées sous licence.